

**Compte rendu des décisions prises lors de la
37^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 14 mai 2018**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal des 35^{ème} et 36^{ème} séances du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal des 35^{ème} et 36^{ème} séance du Conseil Municipal.</p>																												
2	Approuve et autorise A l'unanimité	<p><u>Avenant à la DSP Périscolaire</u></p> <p align="center">-Le plan de financement suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES Annuelles</th> <th colspan="2">PRODUITS Annuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Périscolaire</td> <td align="right">465 996.01</td> <td>Familles</td> <td align="right">279 168</td> </tr> <tr> <td>Mercredis</td> <td align="right">30 816</td> <td>CAF</td> <td align="right">96 558</td> </tr> <tr> <td>Vacances</td> <td align="right">40 463.58</td> <td>Participation Ville</td> <td align="right">1 339 481.49</td> </tr> <tr> <td>Personnel</td> <td align="right">1 157 930.69</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais généraux</td> <td align="right">20 000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td align="right">1 715 206.29</td> <td>TOTAL</td> <td align="right">1 715 206.29</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les coûts de rattrapage de 130 000 € seront versés par la Ville au FRANCAS suivant les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 000 € en 2018 - 50 000 € en 2019 <p>La Ville versera donc en 2018 à compter du 07 avril : (1 339 481.49 € *8.8/12)+ 80 000 €, soit 1 062 286.43 € par acompte trimestriel suivant les termes de la convention.</p> <p>Pour 2019, la Ville versera : (1 339 481.49 * 8/12) + 50 000€, soit 942 987.66 €.</p> <p>La Ville s'engage également à prendre en charge les coûts afférents à d'éventuels contentieux qui seraient directement liés à la procédure de liquidation et de transfert aux FRANCAS. Le cas échéant, le délégataire présentera tous les justificatifs nécessaires.</p> <p>de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.</p>	CHARGES Annuelles		PRODUITS Annuels		Périscolaire	465 996.01	Familles	279 168	Mercredis	30 816	CAF	96 558	Vacances	40 463.58	Participation Ville	1 339 481.49	Personnel	1 157 930.69			Frais généraux	20 000			TOTAL	1 715 206.29	TOTAL	1 715 206.29
CHARGES Annuelles		PRODUITS Annuels																												
Périscolaire	465 996.01	Familles	279 168																											
Mercredis	30 816	CAF	96 558																											
Vacances	40 463.58	Participation Ville	1 339 481.49																											
Personnel	1 157 930.69																													
Frais généraux	20 000																													
TOTAL	1 715 206.29	TOTAL	1 715 206.29																											
3	Décide Sous 1 abstention	<p><u>Décision modificative – Crédits supplémentaires pour le périscolaire</u></p> <p>Voir tableau ci-annexé</p>																												

4	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Décision modificative – Indemnité de sinistre</u></p> <p>- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1" data-bbox="421 353 1501 696"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEGATS DES EAUX PRESBYTERE ST NICOLAS Sinistre n° 201/03/20181.18</td> <td>5 857,00 €</td> <td>011/ 025</td> <td>615221</td> <td>5 857,00 €</td> <td>7588</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Total : 5 857,00 € Total : 5 857,00 €</p>	Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	DEGATS DES EAUX PRESBYTERE ST NICOLAS Sinistre n° 201/03/20181.18	5 857,00 €	011/ 025	615221	5 857,00 €	7588												
Sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Montant de l'indemnité	Imputation Recette																					
DEGATS DES EAUX PRESBYTERE ST NICOLAS Sinistre n° 201/03/20181.18	5 857,00 €	011/ 025	615221	5 857,00 €	7588																					
5	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Comité Technique – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : détermination du nombre de représentants</u></p> <p>- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,</p> <p>- d'instituer le paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants de la collectivité, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,</p> <p>- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.</p>																								
6	<p>Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs 2018</u></p> <p>- de procéder aux créations et suppressions suivantes de l'état des effectifs au budget général :</p> <table border="1" data-bbox="421 1301 1501 2101"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th> <th>SUPPRESSIONS</th> <th>CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} juin 2018 (à confirmer)</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>- 1 poste d'attaché principal - 1 poste de rédacteur principal 1° cl - 3 postes de rédacteur principal 2° cl - 4 postes de rédacteur - 1 poste d'adjoint administr. pal 1° cl - 2 postes d'adjoint administratif</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td>- 1 poste d'ingénieur principal - 1 poste de technicien principal 2° cl - 3 postes d'agent de maîtrise - 4 postes d'adjoint technique pal 1° cl - 10 postes d'adjoint technique</td> <td>- 4 postes d'agent de maîtrise principal - 5 postes d'adjoint technique pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td>Médico sociale</td> <td>- 22 postes d'ASEM principal 2° cl</td> <td>- 3 postes d'ASEM principal 1° cl</td> </tr> <tr> <td>Sportive</td> <td>- 1 poste de conseiller des APS - 1 poste d'éducateur des APS pal 1° cl</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Culturelle</td> <td>- 1 poste d'assistant de conservation pal 2° cl - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 1° cl</td> <td>- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 2° cl</td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>- 1 poste d'animateur principal 2° cl</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	Avec effet au 1^{er} juin 2018 (à confirmer)			Administrative	- 1 poste d'attaché principal - 1 poste de rédacteur principal 1° cl - 3 postes de rédacteur principal 2° cl - 4 postes de rédacteur - 1 poste d'adjoint administr. pal 1° cl - 2 postes d'adjoint administratif		Technique	- 1 poste d'ingénieur principal - 1 poste de technicien principal 2° cl - 3 postes d'agent de maîtrise - 4 postes d'adjoint technique pal 1° cl - 10 postes d'adjoint technique	- 4 postes d'agent de maîtrise principal - 5 postes d'adjoint technique pal 2° cl	Médico sociale	- 22 postes d'ASEM principal 2° cl	- 3 postes d'ASEM principal 1° cl	Sportive	- 1 poste de conseiller des APS - 1 poste d'éducateur des APS pal 1° cl		Culturelle	- 1 poste d'assistant de conservation pal 2° cl - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 1° cl	- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 2° cl	Animation	- 1 poste d'animateur principal 2° cl	
FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS																								
Avec effet au 1^{er} juin 2018 (à confirmer)																										
Administrative	- 1 poste d'attaché principal - 1 poste de rédacteur principal 1° cl - 3 postes de rédacteur principal 2° cl - 4 postes de rédacteur - 1 poste d'adjoint administr. pal 1° cl - 2 postes d'adjoint administratif																									
Technique	- 1 poste d'ingénieur principal - 1 poste de technicien principal 2° cl - 3 postes d'agent de maîtrise - 4 postes d'adjoint technique pal 1° cl - 10 postes d'adjoint technique	- 4 postes d'agent de maîtrise principal - 5 postes d'adjoint technique pal 2° cl																								
Médico sociale	- 22 postes d'ASEM principal 2° cl	- 3 postes d'ASEM principal 1° cl																								
Sportive	- 1 poste de conseiller des APS - 1 poste d'éducateur des APS pal 1° cl																									
Culturelle	- 1 poste d'assistant de conservation pal 2° cl - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 1° cl	- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 2° cl																								
Animation	- 1 poste d'animateur principal 2° cl																									

		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>- 1 poste d'animateur</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Police Municipale</td> <td>- 1 poste de chef de service de police municipale - 1 poste de brigadier</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AUTRES</td> <td>- 2 postes Contrat Emploi Avenir</td> <td></td> </tr> </table> <p>- d'adopter le tableau des effectifs comme proposé.</p> <p>- de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel, - dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé), - dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires), <p>- dl'indemniser des stagiaires conventionnés de l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.</p>		- 1 poste d'animateur		Police Municipale	- 1 poste de chef de service de police municipale - 1 poste de brigadier		AUTRES	- 2 postes Contrat Emploi Avenir																				
	- 1 poste d'animateur																													
Police Municipale	- 1 poste de chef de service de police municipale - 1 poste de brigadier																													
AUTRES	- 2 postes Contrat Emploi Avenir																													
7	Décide sous 3 abstentions	<p><u>Attribution d'une subvention au Kick Contact de Sarreguemines</u></p> <p>- d'attribuer à l'association « Kick contact Sarreguemines » une subvention de 5.000 € pour son projet de stage de perfectionnement en Thaïlande</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP2018 sous : chapitre 65 ; article 65748 « non affecté »</p>																												
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Autorisation de signature pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021</u></p> <p>- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021</p>																												
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Contrat de Ville – Versement des subventions 2018</u></p> <p>- d'attribuer les subventions suivantes :</p> <p style="margin-left: 40px;">➤ <u>Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>La tête de l'emploi :</td> <td style="text-align: right;">4 500 €</td> </tr> <tr> <td>Rencontres de l'alternance :</td> <td style="text-align: right;">4 500 €</td> </tr> <tr> <td>Maux d'écrits :</td> <td style="text-align: right;">1 500 €</td> </tr> <tr> <td>Sport et culture :</td> <td style="text-align: right;">1 500 €</td> </tr> <tr> <td>Regards sur les métiers :</td> <td style="text-align: right;">2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :</td> <td style="text-align: right;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Plate forme Loj'Toit</td> <td style="text-align: right;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :</td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">TOTAL :</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">21 000 €</td> </tr> </table> <p style="margin-left: 40px;">➤ <u>Equipe de Prévention Spécialisée - CMSEA</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>En route vers l'emploi :</td> <td style="text-align: right;">500 €</td> </tr> <tr> <td>Parents jeunes pour des liens renforcés</td> <td style="text-align: right;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour à Briançon :</td> <td style="text-align: right;">600 €</td> </tr> <tr> <td>Prévention des radicalisations</td> <td style="text-align: right;">2 000 €</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">TOTAL :</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">4 100 €</td> </tr> </table>	La tête de l'emploi :	4 500 €	Rencontres de l'alternance :	4 500 €	Maux d'écrits :	1 500 €	Sport et culture :	1 500 €	Regards sur les métiers :	2 000 €	Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :	1 000 €	Plate forme Loj'Toit	1 000 €	Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :	5 000 €	TOTAL :	21 000 €	En route vers l'emploi :	500 €	Parents jeunes pour des liens renforcés	1 000 €	Séjour à Briançon :	600 €	Prévention des radicalisations	2 000 €	TOTAL :	4 100 €
La tête de l'emploi :	4 500 €																													
Rencontres de l'alternance :	4 500 €																													
Maux d'écrits :	1 500 €																													
Sport et culture :	1 500 €																													
Regards sur les métiers :	2 000 €																													
Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :	1 000 €																													
Plate forme Loj'Toit	1 000 €																													
Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :	5 000 €																													
TOTAL :	21 000 €																													
En route vers l'emploi :	500 €																													
Parents jeunes pour des liens renforcés	1 000 €																													
Séjour à Briançon :	600 €																													
Prévention des radicalisations	2 000 €																													
TOTAL :	4 100 €																													

➤ **Centre Socioculturel**

Actions familiales :	3 000 €
Ouverture à la diversité sociale et culturelle :	2 500 €
Animation de vacances:	1 500 €
Espaces et actions jeunes	2 000 €
Fond de participation des habitants	500 €
Actions pour la citoyenneté :	500 €

TOTAL : 10 000 €

➤ **Ludothèque Beausoleil**

Atelier d'éveil au plaisir de lire :	16 500 €
Jeu en cité :	5 000 €

TOTAL : 21 500 €

➤ **Association Proximité**

Point rencontre :	5 000 €
-------------------	---------

TOTAL : 5 000 €

➤ **Cap Emploi**

Parcours vers l'emploi :	9 000 €
--------------------------	---------

TOTAL : 9 000 €

➤ **ASS Lutte**

Tournoi de Moosch :	1 000 €
Formation des jeunes athlètes	700 €
Tournoi international de Pâques	1 300 €

TOTAL : 3 000 €

➤ **Football Club de Beausoleil**

Interaction parents-association :	1 000 €
Projet Educatif et Sportif :	1 000 €
Tournoi FC Santes	600 €
Actions liées à la citoyenneté :	500 €

TOTAL : 3 100 €

➤ **Jardins familiaux de Beausoleil**

Fonctionnement des Conseils Citoyens :	500 €
Fond de participation des habitants	750 €

TOTAL : 1 250 €

➤ **CIDFF Moselle**

L'égalité en images :	400 €
-----------------------	-------

		<p>Accompagnement des femmes vers l'emploi : 800 €</p> <p>TOTAL : 1 200 €</p> <p>➤ Futsal Sarreguemines</p> <p>Inculquer les valeurs humaines à travers le sport : 500 €</p> <p>TOTAL : 500 €</p> <p>➤ Association Cité de la Forêt</p> <p>Sortie Europa Park : 300 € Anim'art : 650 €</p> <p>TOTAL : 950 €</p> <p>TOTAL GENERAL : 80 600 €</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).</p>
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Projet de Réussite Educative – Attribution des subventions 2018</u></p> <p>- dans le cadre du projet de réussite éducative, d'attribuer les subventions suivantes :</p> <p>➤ Equipe St Vincent :</p> <p>- Les paniers du Maraîcher : 1 500 €</p> <p>TOTAL : 1 500 €</p> <p>➤ Collège Jean-Jaurès</p> <p>- Parcours excellence : 1 500 € - Mise en place d'une ruche pédagogique : 500 €</p> <p>TOTAL : 2 000 €</p> <p>➤ Les amis de la Coccinelle :</p> <p>- Accueil Enfants / Parents : 1 500 €</p> <p>TOTAL : 1 500 €</p> <p>➤ Ludothèque Beausoleil :</p> <p>- L'école du jeu : 2 500 €</p> <p>TOTAL : 2 500 €</p> <p>➤ Centre socioculturel :</p> <p>- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) « Élémentaire » : 7 500 €</p> <p>TOTAL : 7 500 €</p> <p>➤ CMSEA (Accompagnement des collégiens) :</p> <p>Subvention pour l'animateur Claude Houver : 2 000 €</p> <p>TOTAL : 2 000 €</p>

		<p style="text-align: right;">TOTAL GENERAL : 17 000 €</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).</p>
11	Décide sous 2 opposition et 1 abstention	<p><u>Refonte du contrat liant les élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier le contrat liant les élèves du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines selon modèle ci-joint et de modifier tous les contrats existants en nouveaux contrats à compter de la rentrée de septembre 2018
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences</u></p> <p>(MM. ZINGRAFF et PEIFFER ne prennent pas part au vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences - d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies.
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Acquisition d'une parcelle cadastrée section 76 n°139 située au quartier de Foldersviller auprès des consorts SAND</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès des consorts SAND, représentée par Mme SAND Sylvie, résidant 08 Brousse 23160 CROZANT, la parcelle cadastrée Section 76, N° 139 – Lieu-dit « Oben Am Forst » de 13,01 ares pour un montant de 13 157 €, - les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 15 500 €, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont prévus au budget général 2018 en section d'investissement : Chapitre 21 Fonction 581 Nature 2118 Service 23FO - de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.
16	Décide à l'unanimité	<p><u>Cession d'un délaissé communal cadastré section 22 n° 0375 de la SCI Poincaré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder la parcelle, cadastrée Section 22, N° 0375 d'une contenance totale de 3,05 ares, au prix total de 9 531,25 € à la SCI POINCARE, situé 26A rue de la Grande Armée à SARREGUEMINES et représentée par M. Patrice ENGASSER, - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

17	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Cession de plusieurs délaissés situés impasse du Himmelsberg à différents propriétaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 29 n° 390 (1,69 ares), 391 (1,71 ares) et 392 (1,15 ares), - de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 390 d'une contenance de 1,69 ares, au prix total de 7 605 € à Mme Françoise BARILLON, demeurant 04 impasse du Himmelsberg – 57200 SARREGUEMINES, - de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 391 d'une contenance de 1,71 ares, au prix total de 7 695 € à M. et Mme Jean-Luc ZAJAC, demeurant 35 impasse du Himmelsberg – 57200 SARREGUEMINES, - de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 392 d'une contenance de 1,15 ares, au prix total de 5 175 € à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), - de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère, - d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine. 																																										
18	<p align="center">Décide à l'unanimité</p>	<p><u>Lotissement du Forst – Commercialisation</u></p> <p>- de céder les lots de terrain à bâtir ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="437 1003 1487 1350"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Superficie</th> <th>Acquéreurs</th> <th>Prix TTC de vente</th> <th>Dont TVA sur la marge</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>19</td> <td>76</td> <td>171/19</td> <td>769 m²</td> <td>Consorts NOLL / LIMAN</td> <td>66 903,00 €</td> <td>8 684,68 €</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>76</td> <td>172/19</td> <td>644 m²</td> <td>M. et Mme Fatih DILEK</td> <td>56 028,00 €</td> <td>7 272,99 €</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>76</td> <td>188/19</td> <td>591 m²</td> <td>Mme Clarisse BERSHEIM</td> <td>51 417,00 €</td> <td>6 674,44 €</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>76</td> <td>196/19</td> <td>792 m²</td> <td>M. et Mme Michel LERSY</td> <td>68 904,00 €</td> <td>8 944,43 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: right;"><i>Total pour mémoire :</i></td> <td>243 252,00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.</p>	Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	19	76	171/19	769 m ²	Consorts NOLL / LIMAN	66 903,00 €	8 684,68 €	20	76	172/19	644 m ²	M. et Mme Fatih DILEK	56 028,00 €	7 272,99 €	36	76	188/19	591 m ²	Mme Clarisse BERSHEIM	51 417,00 €	6 674,44 €	44	76	196/19	792 m ²	M. et Mme Michel LERSY	68 904,00 €	8 944,43 €	<i>Total pour mémoire :</i>					243 252,00 €	
Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge																																						
19	76	171/19	769 m ²	Consorts NOLL / LIMAN	66 903,00 €	8 684,68 €																																						
20	76	172/19	644 m ²	M. et Mme Fatih DILEK	56 028,00 €	7 272,99 €																																						
36	76	188/19	591 m ²	Mme Clarisse BERSHEIM	51 417,00 €	6 674,44 €																																						
44	76	196/19	792 m ²	M. et Mme Michel LERSY	68 904,00 €	8 944,43 €																																						
<i>Total pour mémoire :</i>					243 252,00 €																																							
19	<p align="center">Prend acte</p>	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <p>A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption.</p>																																										
20		<p><u>Divers</u> <u>Neant</u></p>																																										

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Député Honoraire